

L'Info- municipale

Québec investit 6 M\$ dans le centre communautaire de Grande-Entrée

Page 4

Grâce à une aide financière de 6 M\$ du gouvernement du Québec, la Municipalité franchit une étape déterminante dans la réalisation de cette infrastructure attendue par la communauté. Lire plus en page 4.

Avancement des projets en action climatique

Pages 8-9

Activités de loisirs

Pages 11-12

**Décisions
du conseil**

■ Page 3

**Informations
en rafale**

■ Page 10

**Feux de
plage**

■ Page 14

**Avis
publics**

■ Pages 16-17

Nouveau directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile

La Municipalité est heureuse d'accueillir M. Daniel Isabelle à titre de directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile.

Fort de près de 40 ans d'expérience dans le domaine, il possède un parcours impressionnant qui témoigne de son engagement envers la sécurité de la population et le développement des services de protection incendie. Pompier depuis 1988 et directeur incendie depuis 2002, il a également occupé les fonctions de coordonnateur des mesures d'urgence, d'instructeur et d'examineur pour la formation des pompiers.

Titulaire d'une formation en éducation spécialisée, d'un DEP en sécurité incendie ainsi que des certifications Officier I et Officier II, il a consacré une grande partie de sa carrière à la formation, à la prévention et à l'amélioration continue des services d'urgence.

Parmi ses nombreuses réalisations, soulignons notamment l'implantation de la formation Pompier I à l'École secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, sa participation au démarrage d'une nouvelle régie incendie, la gestion de la construction d'une caserne ainsi que le développement et l'acquisition de plusieurs véhicules d'intervention. Son expertise lui a également valu de contribuer à divers organismes du milieu, notamment comme membre du conseil d'administration de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ).

Reconnu pour son leadership, sa vision et son souci de préparer la relève, il a reçu en 2009 le premier prix du Mérite québécois de la Mutuelle des municipalités du Québec en gestion des risques.

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions au service de la communauté madelinienne.



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité



460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1



www.muniles.ca



418 986-3100



communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dix fois par année en format numérique. Elle est offerte en téléchargement gratuit sur le site www.muniles.ca et distribuée en version imprimée quatre fois par an à l'ensemble des citoyens.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux



Décisions du conseil

Séances du 14 juillet 2026

COMMUNAUTÉ MARITIME

Contributions financières à des organismes du milieu

Le conseil a accordé des contributions financières totalisant 2 000 \$ à Diffusion communautaire des Îles (CFIM) et Productions Parages, à la Fondation du rein, à l'École de cirque des Îles et à la Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine afin de soutenir leurs activités et événements.

Modifications au projet d'aménagement des rives du marais de l'écoquartier

Le conseil a approuvé des dépenses additionnelles de 145 213,37 \$ pour le projet d'aménagement des rives du marais de l'écoquartier et d'une partie des bandes riveraines du ruisseau de Cap-aux-Meules. Ces travaux concernent des éléments initialement retirés du contrat attribué à Les Entreprises Larebel inc., mais qui sont maintenant admissibles à un financement. Les coûts seront assumés par le Fonds régions et ruralité (volet 3) – Signature innovation, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont une partie des dépenses sera remboursée par Hydro-Québec pour l'acquisition des lampadaires solaires.

Acquisition d'un mélangeur pour la plateforme de compostage du CGMR

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à l'entreprise Rovibec pour l'acquisition d'un mélangeur spécialisé destiné à la future plateforme de compostage du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR). Cet équipement, essentiel aux opérations de compostage et à la mise en service des installations, sera acquis au coût de 92 860 \$, plus les taxes et les frais de transport. La dépense sera financée par le règlement d'emprunt prévu pour l'acquisition des équipements du projet de plateforme de compostage.

Adoption de la Politique du vivre-ensemble

Le conseil a adopté la Politique du vivre-ensemble de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Cette politique, élaborée à la suite d'une démarche de consultation auprès de la population, des organismes et de l'administration municipale, servira de cadre de référence en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Elle vise à favoriser une communauté accueillante, solidaire et engagée, tout en soutenant l'attraction, l'accueil et l'intégration des nouvelles populations ainsi que la participation de l'ensemble des citoyennes et citoyens à la vie collective.

Contribution financière pour les travaux d'amélioration de la Piscine régionale des Îles

Le conseil a adopté le Règlement n° CM-2026-09 autorisant le versement d'une contribution financière de 2,6 M\$ au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001. Cette contribution s'inscrit dans un projet évalué à 4,5 M\$ et sera financée par un emprunt remboursable sur une période de 25 ans, afin de soutenir la pérennité et l'amélioration de cette infrastructure régionale importante pour la communauté.

MUNICIPALITÉ

Traitement biologique des étangs aérés de Cap-aux-Meules et de Fatima

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à l'entreprise Sesana Solutions Écologiques pour l'achat de bactéries spécialisées destinées au traitement des étangs aérés de Cap-aux-Meules et de Fatima. Cette deuxième intervention vise à poursuivre les améliorations observées à la suite d'un premier traitement biologique, notamment en matière de traitement des eaux usées et de réduction de l'accumulation des matières organiques. Le contrat, d'une valeur de 24 719,63 \$ taxes incluses, sera financé à même le surplus du budget de fonctionnement des égouts.

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement des 15 et 30 juin 2026

Le conseil a pris acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) des 15 et 30 juin 2026. Il a approuvé 4 demandes de dérogation mineure, 1 demande d'approbation de travaux relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'une modification à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Reconnaissance des organismes du volet « Loisir récréatif »

Le conseil a reconnu 11 organismes en vertu du Cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes (CASO), volet « Loisir récréatif ». Les organismes ont été classés selon différents niveaux de soutien, soit collaborateur, partenaire ou grand partenaire, afin de refléter leur contribution à l'offre de loisirs et à la vitalité des communautés des Îles. Certaines reconnaissances sont accordées sous réserve d'ajustements de conformité et pourront être renouvelées pour une période additionnelle de deux ans.

Octroi du contrat de construction du centre communautaire de Grande-Entrée

Le conseil a accordé à l'entreprise LFG Construction le contrat pour la construction du futur centre communautaire de Grande-Entrée, au coût de 6 949 453 \$ plus les taxes applicables. Ce projet bénéficie d'une aide financière de plus de 6 M\$ du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et vise à doter le village d'une nouvelle infrastructure communautaire répondant aux besoins de la population.

Modification du règlement sur le stationnement de nuit des véhicules récréatifs

Le conseil a adopté le Règlement n° 2026-13 modifiant le règlement concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs applicable par la Sûreté du Québec. Cette modification vise à mettre à jour et à harmoniser la réglementation municipale en vigueur en matière de stationnement des véhicules récréatifs sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Prochaines assemblées municipales le 11 août 2026, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 7 août 2026 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Québec investit 8,3 M\$ pour le centre communautaire de Grande-Entrée et pour l'adaptation aux changements climatiques aux Îles-de-la-Madeleine



La réalisation du centre communautaire de Grande-Entrée franchit une étape importante grâce à l'octroi de plus de 6 M\$ du gouvernement du Québec.

Annoncée dans le cadre d'une conférence de presse tenue à Grande-Entrée le 7 juillet dernier, en présence du ministre des Affaires municipales, M. Samuel Poulin, cette aide financière permettra la construction d'une nouvelle infrastructure moderne et accueillante afin de répondre aux besoins de la communauté. Il est prévu que la construction s'amorce cet automne afin que le centre communautaire soit fin prêt en 2028. La nouvelle infrastructure communautaire succédera ainsi au Capitole de l'Est, fermé depuis 2022.

Le nouveau bâtiment, qui sera aménagé derrière l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, comprendra notamment une salle polyvalente, des espaces destinés aux activités communautaires, une salle de rencontre, une cuisine ainsi que des bureaux municipaux.

Pour le maire et président de la communauté maritime, Antonin Valiquette, « Ce projet témoigne de l'engagement du conseil municipal envers la vitalité des villages d'extrémité et contribuera à soutenir le dynamisme de Grande-Entrée pour les années à venir ».

Ce projet a nécessité beaucoup de travail dans les dernières années de la part de l'équipe municipale, et a maintes fois été revu dans ses moindres détails afin de respecter le cadre financier établi. La contribution de la Municipalité au projet est évaluée à environ 2,1 M\$. De cette somme, 500 000 \$ seront financés à même les revenus éoliens sur une période de 10 ans. L'emprunt municipal requis pour réaliser le projet s'établira donc à environ 1,6 M\$.

Pour en savoir plus sur le projet, rendez-vous sur le [portail citoyen, ici](#).



2,3 M\$ supplémentaires pour accélérer l'adaptation aux changements climatiques

Toujours dans le cadre de la visite du ministre des Affaires municipales aux Îles-de-la-Madeleine en lien avec le projet de centre communautaire, le ministre Poulin a également procédé à l'annonce surprise d'une aide financière additionnelle de 2,3 M\$ dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL). Cette somme s'ajoute au financement déjà obtenu par la Municipalité dans le cadre du premier appel de projets du programme en 2025.

Ce soutien financier contribuera à la réalisation de plusieurs initiatives visant à renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques, notamment :

- L'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité de la zone côtière des Îles-de-la-Madeleine à l'érosion et à la submersion côtières;
- La planification de la relocalisation préventive d'infrastructures et d'habitations situées dans des secteurs à risque d'érosion ou de submersion;
- L'automatisation et le contrôle des dispositifs de gestion de la demande de puissance électrique dans les bâtiments municipaux;
- L'accompagnement de la Municipalité dans la révision de sa réglementation concernant les systèmes de production d'énergie solaire;
- La coordination, la planification et l'élaboration de futurs projets d'adaptation aux changements climatiques.

Nouvelle convention collective pour les employés municipaux

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine annonce la signature d'une nouvelle convention collective avec les employés cols bleus, cols blancs et professionnels, laquelle est effective pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2030.

La nouvelle convention prévoit des ajustements salariaux totalisant 18,5 % sur cinq ans. Toutefois, puisqu'en 2029, une hausse de 2% des salaires est prévue le 1er janvier, alors qu'une autre de 2% ne sera appliquée que le 1er juillet 2029, soit sur la moitié de l'année seulement, l'impact réel sur le budget municipal sera quant à lui de 17,5%.

La Municipalité tient à souligner l'esprit de collaboration et de respect mutuel qui ont guidé les négociations, au bénéfice des deux parties. « Nous sommes heureux d'en être arrivés à une entente qui permet d'offrir de bonnes conditions de travail à nos employés, tout en respectant le cadre financier de l'organisation. Ce résultat témoigne du travail accompli à la table de négociation et nous permet maintenant de nous tourner vers la suite », souligne Jean A. Hubert, directeur général et directeur des ressources humaines par intérim.

Le maire de la Municipalité des Île-de-la-Madeleine, Antonin Valiquette, se réjouit également de la conclusion de cette entente. « Le conseil est satisfait de cette entente responsable, qui reconnaît la contribution essentielle de nos employés et nous permet de continuer d'offrir des conditions de travail compétitives tout en maintenant la qualité des services aux citoyens », conclut-il.

La signature officielle de la convention collective aura lieu dans les prochaines semaines.



Dans l'ombre des parcs et sentiers des Îles-de-la-Madeleine

Découvrez l'équipe des sites et des parcs, qui veille à l'entretien, à l'aménagement et à l'accessibilité de nombreuses infrastructures municipales.



Vous profitez d'un sentier bien entretenu, d'un terrain sportif prêt à accueillir les joueurs ou d'un parc sécuritaire pour les enfants? Ce n'est pas le fruit du hasard! Tout au long de l'année, l'équipe des sites et des parcs veille à l'entretien, à l'aménagement et au bon fonctionnement de nombreuses infrastructures municipales. Voici un portrait de ces travailleurs qui, jour après jour, prennent soin des parcs, des sites et des espaces que nous partageons.

L'équipe, composée d'un contremaître et de 9 employés, s'occupe d'une multitude de tâches, que ce soit en été ou en hiver! Que ce soit l'ouverture et la fermeture des sites récréotouristiques, l'accès aux plages, l'installation des équipements dans plusieurs événements et la gestion des déchets de ceux-ci, l'entretien des aires de jeux, l'ajout de signalisation sur les terrains dangereux... pour ne nommer que celles-là!

L'équipe, en juillet 2026, est composée de :

Gérald Lapiere, Hugo Aucoin, Armand Longuepée, Jean-Maurice Chiasson, Omer Longuepée, Richard Leblanc, Jean-Paul Montigny, Hervé Leblanc, Mario Chevarie et Gilbert Petitpas. Absents au moment de la photo : Gilbert Petitpas, Omer Longuepée, Jean Paul Montigny et Richard Leblanc.

Merci à ces personnes qui, beau temps, mauvais temps, travaillent pour qu'on puisse profiter de telles infrastructures de plein air!

S'ils n'étaient pas là...

- On n'aurait pas de terrains de balle-molle, de soccer et de tennis;
- Nos sentiers municipaux (entre 40 et 50 km au total) ne seraient pas si bien entretenus;
- Les enfants n'auraient pas accès aux infrastructures de jeux et aux parcs municipaux;
- Il n'y aurait pas l'aménagement de sites récréotouristiques pour les Madelinots et les visiteurs;
- Les événements de grande envergure ne pourraient pas bénéficier de certains équipements, comme la scène mobile, les roulottes, etc.
- Les arbres tombés dans les sentiers lors de tempêtes automnales y seraient pendant longtemps...



SYSTÈME D'ALERTE AUX CITOYENS

Connectez-vous
et recevez des alertes par :

Courriels

**Appels
automatisés
sur votre
téléphone fixe**

**Messages
textes**

Choisissez parmi 9 catégories
d'alertes et restez informés!



Bris

**Reports
de collecte**

Fermetures

**Inscriptions
aux activités**

Et plus!



Inscrivez-vous au
citoyen.muniles.ca

*Si vous avez déjà un compte sur la plateforme Voilà
(compte de taxes, loisirs, etc.), vous pouvez
utiliser les mêmes accès.



Toilettes publiques de L'Île-d'Entrée Nouvelles installations!

La Municipalité des Îles-de-est heureuse d'annoncer que les toilettes publiques sont maintenant installées, fonctionnelles et mises à la disposition des citoyens de L'Île-d'Entrée, ainsi qu'aux visiteurs. Un affichage et quelques panneaux d'identification ont aussi été posés à partir du quai, pour diriger les gens au bon endroit. Une résidente de l'île a été embauchée comme préposée à l'entretien ménager du bâtiment à temps partiel. Celle-ci sera en poste de mai à octobre à raison de 12 à 15 heures par semaine.



Consciente que les toilettes étaient un enjeu important pour les citoyens de l'île depuis des années, la Municipalité est heureuse d'arriver au terme de ce projet et encourage aimablement chacun à aider à prendre soin de ces installations partagées.

Le gazon dans les bacs à compost

Si vous jetez du gazon dans votre bac à compost après la tonte de votre pelouse, il est possible que votre bac n'ait pas été vidé au passage du camion de collecte.

Pourquoi?

Il arrive souvent que, lorsqu'une trop grande quantité de gazon est jetée ou que celui-ci est humide, le bac à compost ne se vide pas au passage du camion de collecte, parce que le gazon reste coincé. Sachez que, dans une telle situation, le camion ne reviendra pas vider votre bac, et que vous devrez enlever l'amas de gazon qui s'y trouve si vous voulez qu'il soit vidé lors de la prochaine collecte.

Si vous décidez de mettre votre gazon coupé dans le bac à compost, mettez-le préalablement dans un sac de papier pour réduire le risque qu'il reste coincé.

Le point sur nos projets pour le climat!

Afin de mieux faire face aux changements climatiques, la Municipalité met en œuvre plusieurs projets partout sur le territoire. Qu'il s'agisse de protéger les côtes, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer les infrastructures ou d'encourager des modes de déplacement plus durables, ces initiatives contribuent à préparer les Îles aux défis de demain. Voici un aperçu des projets en cours et à venir.

Planification et communication

Élaboration du plan climat

Quoi : Outil de planification territoriale, incluant des mesures de réduction de gaz à effets de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques, afin d'améliorer la résilience de la communauté.

Financement : 100 % subventionné

Étapes terminées : Inventaires GES et bilans énergétiques, appréciation des risques climatiques et consultations.

Étape en cours : Détermination des mesures et des cibles

Échéance du projet : Dépôt prévu hiver 2027

Communication climatique

Quoi : Mieux préparer les citoyens aux changements climatiques par le biais d'outils de communication climatique et de sensibilisation créatifs et novateurs.

Financement : 90 % subventionné

Étape en cours : Phase de démarrage, appel d'offres sur invitation pour accompagnement spécialisé

Étape suivante : Définir la stratégie globale de communication dans laquelle s'intégrerait les différents moyens de sensibilisation et communication climatique

Échéance du projet : 2030

Entente de coopération intermunicipale (FRR volet 4)

Quoi : (1) Élaboration d'un Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières et (2) développement de services aux citoyens et d'outils d'aide à la décision, incluant des outils de sensibilisation et de communication aux citoyens.

Financement : 80 % subventionné

Étape terminée : Cadre d'intervention en érosion et production de 2 capsules vidéo

Étapes en cours : Outils pédagogiques dans les écoles, élaboration de guides destinés aux citoyens

Étapes suivantes : Lancement et diffusion des capsules vidéo et des guides, intégration des outils pédagogiques dans le cursus scolaire 2026-2027

Échéance du projet : Février 2027



Adaptation face aux aléas climatiques

Restauration dunaire préventive au CGMR

Quoi : Actions préventives de captation de sable et de plantation dans le secteur du CGMR, afin de renforcer la résilience de la dune face aux aléas côtiers (érosion, submersion, tempêtes).

Financement : 90 % subventionné

Étape en cours : Début des travaux de captation de sable au cours de l'été avec Attention Fragîles

Étape à venir : Travaux de plantation prévus à l'automne 2026

Échéance du projet : 2030

Gisements de sable

Quoi : Étude de faisabilité pour la récupération des sables de dragage du chenal du Madeleine II pour de la recharge de plage.

Financement : 90 % subventionné

Étape en cours : Phase de démarrage et arrimage avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), Transports Canada, Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui est en accompagnement.

Étape à venir : Ententes avec partenaires, revue de littérature

Échéance du projet : 2028

Protection de la Martinique

Quoi : Réalisation d'un ouvrage de protection afin de sécuriser les résidences et la route, affectées par l'érosion

Financement : 100 % subventionné

Étape en cours : Toujours en attente de l'analyse de risques et de solutions du ministère de la Sécurité intérieure. Le projet est grandement ralenti. La Municipalité fait son possible pour faire avancer le projet, mais pour l'instant, le moment visé pour les travaux est inconnu.

Parc de Gros-Cap

Quoi : Appréciation des risques côtiers (1), ouvrage de protection transitoire pour sécuriser l'accès au site (2) et élaboration d'un Plan d'adaptation afin de planifier la relocalisation de certains bâtiments et certaines activités sur un terrain plus sécuritaire (3).

Financement : 1 et 3 sont 100 % subventionnés, 2 est subventionné à 50 % et l'autre 50 % est assumé par le Parc de Gros-Cap

Étape terminée : Appréciation des risques côtier, ouvrage de protection transitoire pour sécuriser l'accès au site

Étape en cours : Élaboration d'un Plan d'adaptation afin de planifier la relocalisation de certains bâtiments et certaines activités sur un terrain plus sécuritaire

Échéance du projet : Décembre 2027

Appréciation des risques Pointe de Havre-aux-Maisons

Quoi : Appréciation des risques en climat futur pour mieux connaître comment l'érosion et la submersion côtières vont affecter l'ensemble du secteur d'ici 2100.

Financement : 100 % subventionné

Étape en cours : Appel d'offres public

Étape suivante : Appréciation des risques

Échéance du projet : Décembre 2027

Pointe de la Grande-Entrée

Quoi : Appréciation des risques côtiers pour mieux connaître comment l'érosion et la submersion côtières vont affecter l'ensemble de la Pointe d'ici 2100 et (2) une analyse des solutions possibles.

Financement : 100 % subventionné

Étape en cours : Démarrage du projet, analyse des besoins

Étape suivante : Consultation de la population de l'île

Échéance du projet : Décembre 2027

Appréciation des risques et analyse de solutions LéoMar

Quoi : (1) Une appréciation des risques côtiers du secteur de Gros-Cap vis-à-vis l'usine de LéoMar d'ici 2100 et (2) analyse des solutions possibles pour assurer la sécurité de l'usine.

Financement : 50 % subventionné, l'autre 50 % est assumé par Pêcheries LéoMar

Étape terminée : Appel d'offres public pour le mandat

Étape en cours : Appréciation des risques

Étape suivante : Analyse des solutions possibles

Échéance du projet : Décembre 2027

Réduction de GES et mobilité durable**Décarbonation des actifs municipaux**

Quoi : Projet de décarbonation dans les bâtiments et infrastructures municipales par la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie et de réduction des GES.

Financement : 90 % subventionné (étude et analyses énergétiques)

Étape en cours : Collecte de données

Étape suivante : Analyse du potentiel par la FQM

Échéance du projet : 2029

Mobilité durable et active

Quoi : La coordination du dossier de la mobilité durable et active sur le territoire a été confiée à une gestionnaire de projets, dans le cadre de son mandat.

Étape en cours : Familiarisation avec le dossier et les étapes parcourues dans les dernières années, consultations des partenaires et identification de mesures à inclure dans le plan climat

Étape suivante : Prioriser certaines actions pour l'année, recherche de financement pour la mise en œuvre d'actions

Étude boucle de chaleur ouest

Quoi : Évaluer la faisabilité et le potentiel d'une boucle de récupération de chaleur à la centrale d'Hydro-Québec afin de desservir un pôle situé à l'ouest (Centre multisport Desjardins, Polyvalente des Îles, Cégep de la Gaspésie et des Îles, Piscine régionale).

Financement : 75 % subventionné

Étape terminée : Étude des besoins et de la disponibilité en chaleur (phase 1)

Étape en cours : Analyse de deux tracés et faisabilité (phase 2) et analyse économique et sociale de l'intégration du scénario proposé (phase 3)

Échéance du projet : Décembre 2026

Ces projets sont financés par le gouvernement du Québec dans le cadre de différents programmes qui découlent du Plan pour une économie verte 2030.

Plan pour une
économie
verte



Québec



Informations en rafale

Taxes municipales

La date d'échéance pour le troisième versement des taxes municipales est le **7 août 2026**.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Nouvelle plateforme de réservation du terrain de tennis!

Le terrain de tennis est situé au :

460, chemin Principal (derrière la mairie), à Cap-aux-Meules.
Il est ouvert de mi-mai à octobre

L'accès est gratuit en tout temps, mais la prise de réservation demeure obligatoire. Si vous rencontrez des difficultés, téléphoner au 418 986-3100, poste 121. De plus, grâce à l'installation d'un éclairage, le tennis est maintenant ouvert le soir jusqu'à 22 h.

[Plateforme de réservation des terrains](#)



Gardez votre chien en laisse

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de plage.

Vous pouvez aussi amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse, et en toute sécurité!



Prudence aux abords des chantiers

Pendant les travaux prévus au cours de la saison estivale, la Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens afin d'être prudents aux abords des chantiers et de respecter les limites de vitesse temporaires qui pourraient être exigées. Ces limites permettent d'assurer non seulement la sécurité des travailleurs, mais aussi celle des automobilistes. Respectez également les tronçons où la circulation pourrait être faite en alternance.



10 juillet 2026



L'été culturel sur La Grave

LA GRAVE

SITE PATRIMONIAL



Adresses

- Petite Saline : 966, chemin de La Grave
- Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert : 944, chemin de La Grave
- La Grande Shed : 982, chemin de La Grave

Détails au www.muniles.ca/evenements
ou au 418 986-3100, poste 121.

Aucune inscription requise.

Comme chaque été, la Municipalité offre une variété d'activités culturelles gratuites sur le site patrimonial de La Grave. Voici le calendrier de ce programme estival coloré!

Chantons pour passer le temps

- Les mercredis 29 juillet et 19 août, de 13 h à 14 h 30
 À la Petite Saline

Danielle Martineau et Carole Painchaud vous invitent à la découverte des histoires et de la beauté des chansons traditionnelles acadiennes et madeliniennes, incluant des moments de participation du public.

Quand les cailloux prennent vie!

- Lundi 27 juillet à 10 h 30
 Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert
 À la Grande Shed

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre. Laissez-vous inspirer par des formes uniques et créez de véritables petites œuvres d'art.

Balade architecturale avec Marie-Hélène Verdier

- Les mardis 29 juillet et 5 août à 10 h 30
 Stationnement du Musée de la Mer

La balade animée par l'architecte Marie-Hélène Verdier vous permettra de découvrir les particularités architecturales de La Grave.

Quiz de La Grave : Venez tester vos connaissances!

- Mardi 28 juillet à 10 h 30
 À la Grande Shed

Entre le vent, la mer et les bâtiments authentiques, La Grave garde bien des histoires et des souvenirs. En connaissez-vous? En découvrirez-vous à travers ce quiz ludique?

Quand les cailloux prennent vie

- Lundi 4 août à 10 h 30
 Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert
 À la Grande Shed

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre.

Atelier de gigue

- Mardi 28 juillet à 13 h
 Terrain derrière Au Vieux Treuil

En complément du spectacle Toca el eco présenté Au Vieux Treuil, plongez dans l'univers du trad québécois avec un atelier de gigue animé par Olivier Arseneault.

Spectacle Toca el eco

- Mercredi 29 juillet à 17 h
 Terrain derrière Au Vieux Treuil

Performance in situ qui explore les résonances entre le flamenco et le trad québécois en réunissant Sarah Bronsard, Olivier Arseneault, Alexandra Templier, Henry Garf et Dâvi Simard.

Le piano qui chante sur La Grave

- Jeudi 30 juillet à 11 h
 À la Grande Shed

Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles autour du piano.

Québec

Ces activités gratuites sont offertes avec le soutien du ministère de la Culture et des Communications.



On bouge à la Place des gens de mer

Venez bouger et danser à la Place des gens de mer cet été avec Shadel Labrie-Lapierre de la Coopérative École Cindy Mae Danse.

Zumba en plein air

Tous les mardis de 10 h à 11 h, du 14 juillet au 18 août inclusivement

Une heure de danses et de mouvements sur des musiques rythmées, dédiée à ceux et celles qui souhaitent bouger, peu importe l'âge.

Danse créative en famille

Jeudi 30 juillet 10 h à 11 h

Venez célébrer l'été en famille et danser sous le soleil avec Shadel Labrie-Lapierre : une grande fête du mouvement à laquelle tout le monde est invité, petits et grands!

* Pour tous les âges (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)



La Municipalité des Îles est partenaire de la programmation estivale de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine. Pour en savoir sur ses activités, restez à l'affût sur [sa page Facebook](#).



Activités à venir

Détails au www.muniles.ca/evenements ou au 418 986-3100, poste 121.

Exposition Yeux du ciel par Attention Fragiles

Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

6 juillet au 20 septembre (sur les heures d'ouverture de la biblio)

Une exposition photographique, poétique et sonore qui vous permettra de découvrir les milieux naturels de l'archipel. Yeux du Ciel présente trois écosystèmes distinctifs : la dune bordière, la dune fixée et les milieux hydriques.

Captées par les biologistes et les techniciens de la faune d'Attention Fragiles pour documenter l'évolution des écosystèmes, ces photos aériennes donnent lieu à des œuvres d'art abstraites d'une grande beauté. Une exposition qui fait le pont entre l'art et la science.

Bricolage pour jours de pluie

Activité sans inscription, offerte lors des jours de pluie. Du 30 juin au 29 août 2026, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque : mardi 13 h à 19 h, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, samedi de 10 h à 13 h.

Vous ne savez pas quoi faire durant les jours de pluie? Venez bricoler avec nous à la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert. Un espace de création libre sera offert pour tous. Vous aurez accès à une variété de matériaux et d'outils. Une animatrice sera sur place afin de vous aider si besoin.

5 à 7 BBQ festif pour ados!

Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert
Samedi 25 juillet | 17 h à 19 h
Inscriptions requises

Envie de commencer la soirée en grand? On vous invite à un 5 à 7 haut en couleur : BBQ, musique, jeux et peinture sur t-shirt et sac, pour laisser aller votre côté artistique et repartir avec un souvenir unique et coloré! Venez manger, créer, vous amuser et passer un moment « relaxe avec votre gang ». On vous attend pour une soirée qui promet d'être vraiment cool!

Expo-tricot

Bibliothèque du point de service de Grande-Entrée (école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

Samedi 25 juillet | 13 h 30 à 15 h 30

Joignez-vous aux tricoteuses de Grande-Entrée pour une séance de tricot en plein air. Apportez votre tricot et vos créations, pour le plaisir de se réunir et de partager la même passion!

CENTRE MULTISPORT DESJARDINS

Heures d'ouverture

Horaires réguliers d'été :

- Dimanche de 8 h à 14 h
- Lundi au jeudi de 8 h à 21 h
- Vendredi de 9 h à 13 h
- Samedi de 8 h à 16 h



Réservations de glace

Les plages horaires pour les réservations de la glace CTMA sont ouvertes pour l'été. Vous pouvez la réserver via la plateforme Splex.

Les disponibilités à partir de septembre seront disponibles au cours du mois d'août : restez à l'affût des plateformes de communication municipales pour ne rien manquer!



Surface multisport

La surface multisport est ouverte pour la saison estivale. Des équipements de pickleball, de badminton, de volleyball, de hockey-boule et de soccer seront à votre disposition.

Réservations en ligne

1. Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur *Activités* dans les services en ligne. Connectez-vous à l'aide de votre identifiant et mot de passe.
2. Cliquez sur l'onglet *Loisirs* en haut au centre de la page.
3. Avant d'effectuer votre réservation, soyez attentif aux directives concernant la surface multisport.
4. Cliquez sur l'onglet *Réservations* et sur *Consulter les disponibilités*.
5. Inscrivez « cmsd » dans l'encadré « rechercher par mots-clés », puis cochez la case qui s'affiche « CMSD - Surface multisport ». Cliquez sur *Afficher*, et vous pourrez par la suite sélectionner le type d'activité, l'heure/la durée et la date souhaitée, et procéder au paiement en ligne.

Bibliothèque Jean-Lapierre Horaire d'été

Succursale centrale

(Maison de la culture)

- Lundi : fermé
- Mardi : 9 h à 20 h 30
- Mercredi : 9 h à 17 h
- Jeudi : 12 h à 19 h
- Vendredi : 9 h à 17 h
- Samedi : 9 h 30 à 16 h 30

Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

(Centre multifonctionnel)

- Mardi : 13 h à 19 h
- Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

Point de service de Grande-Entrée

(École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

Mardi : 13 h 30 à 16 h 30

*Seulement le mardi jusqu'au 31 août

Carte interactive

La carte interactive de la Municipalité des Îles vous permet de retrouver l'ensemble des sites municipaux et les services qui y sont offerts :

- Accès aux plages
- Accès aux plans d'eau
- Aires de contemplation
- Sentiers
- Terrains sportifs et aires de jeux

Rendez-vous au www.muniles.ca, et cliquez sur *Carte interactive* dans le menu en haut de la page.



Feux de plage : ce qui est permis

Saviez-vous que les feux de plage sont permis, sur toutes les plages? Il y a cependant quelques conditions à respecter.

Toute personne désirant allumer un feu de plage doit remplir le formulaire de demande prévu à cette fin, et ce, au moins 48 heures avant l'allumage, disponible au lien suivant, sous l'onglet « Feux de plage ».

[Lien vers le formulaire](#)

Autres conditions à respecter :

- Le feu ne peut excéder 1,5 m de largeur sur 1,5 m de profondeur sur 1,5 m de hauteur;
- Il ne peut être allumé à moins de 6 m du rivage et 6 m de tout bâtiment et de toute végétation comme le foin de dune;
- Il doit être gardé sous la constante surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier;
- Lorsque l'activité est terminée, le feu doit être totalement éteint;
- Le requérant doit assurer le nettoyage des débris du feu ainsi que dans les 20 m autour de son emplacement, au plus tard dans les 24 heures suivantes;
- Si le nettoyage du site (débris, ordures, bouteilles, etc.) n'est pas effectué à l'expiration du délai prévu, la Municipalité procédera au nettoyage et les coûts encourus seront facturés au requérant.

Pourquoi remplir le formulaire?

Lorsqu'un citoyen ou une citoyenne contacte le service incendie pour signaler la présence de fumée à un endroit précis sur une plage, le formulaire permet aux responsables de vérifier immédiatement si un permis de feu a été accordé pour ce lieu, à la même date et à la même heure. Cela prévient des interventions inutiles des pompiers, évitant des frais supplémentaires pour la population et préservant les ressources des secours.

Merci pour votre collaboration!



Capsule Toponymie

Le 11 juin 2026, la Commission de toponymie du Québec a officialisé l'attribution d'un nom à une nouvelle allée, située sur le territoire de la Municipalité.

Allée de la Petite-École – village de Havre-aux-Maisons

Les terrains au sud de cette voie bordent l'ancienne école de canton Saint-Samuel no 3, un bâtiment scolaire construit au début des années 1950, sous le régime de Maurice Duplessis. Cette typologie d'école se distingue par une architecture typique de l'époque : un plan allongé comprenant deux classes. Il s'agit d'un modèle d'école de canton largement répandu sur le territoire des Îles au milieu du XXe siècle. Dans l'archipel, ces écoles de canton constituaient des lieux essentiels de transmission du savoir. De nombreuses institutrices y ont enseigné, marquant l'histoire de l'éducation aux Îles-de-la-Madeleine, en transmettant leur savoir et en formant des générations de jeunes Madelinots.

Au-delà de l'appellation officielle (école de canton), les Madelinots utilisaient, et utilisent toujours, couramment une expression plus familière : « la Petite École ». Ce terme évoque à la fois la proximité, la simplicité et l'importance de ces institutions dans la vie quotidienne.



Vous avez une demande d'officialisation d'une voie de communication à proposer? Vous pouvez le faire en passant par le [formulaire disponible en ligne](#).

Les propositions reçues seront étudiées par le comité de toponymie composé d'employés de la Municipalité et de citoyens. Le comité peut aussi faire ses propres suggestions. Les propositions sont ensuite transmises au conseil municipal pour approbation puis à la Commission de toponymie du Québec, pour officialiser la dénomination.

RAPPEL - DANGER ÉROSION!

On ne le dira jamais assez, mais il est très important de ne pas s'approcher du bord des falaises. Des crevasses et des trous peuvent se former jusqu'à des dizaines de mètres à l'intérieur des terres, sans être visibles de la surface. Des effondrements soudains peuvent survenir. Gardez donc une marge sécuritaire de plusieurs mètres du bord des falaises et respectez les accès fermés sur les terrains privés.

[Visionnez notre capsule explicative sur le phénomène de l'érosion](#)





DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

À la séance ordinaire du 11 août 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 2010 12 1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande d'usage conditionnel :

L'entreprise propriétaire du bâtiment commercial sis au 183, route 199, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, a déposé une demande d'usage conditionnel consistant à agrandir le bâtiment principal dont l'usage dérogatoire est protégé par un droit acquis. Au terme de ces travaux, la superficie au sol du bâtiment principal serait supérieure à celle permise, l'agrandissement ne devant pas excéder 50% de la superficie au sol existante, au moment de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les usages conditionnels, la demanderesse souhaite faire reconnaître comme étant conforme une situation où l'agrandissement projeté du bâtiment principal aurait une superficie au sol de 214 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise un agrandissement d'une superficie au sol de 104,8 mètres carrés.

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement no 2010 12 1.

Conformément aux dispositions du règlement no 2010-12-1, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 11 août 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 24 juillet 2026

Alexandra Vigneau, greffière

Présenter une demande de contribution financière aux élus

Plusieurs demandes de contribution sont acheminées aux élus de la Municipalité par des organismes locaux ou régionaux, ou encore par des individus.

Le conseil rend ses décisions en tenant compte des nombreuses demandes soumises, de certains paramètres et du budget disponible restreint, une fois par mois, lors de la séance du conseil.

Afin d'assurer un suivi dans les délais souhaités, toute demande doit être transmise à direction@muniles.ca environ deux semaines avant la date prévue de la séance du conseil.

La location d'une salle doit avoir été effectuée auprès de loisirs@muniles.ca avant de transmettre une demande de gratuité de salle aux élus par l'entremise de direction@muniles.ca.

Les prochaines dates de réception des demandes sont les suivantes :

- 24 juillet
- 21 août
- 25 septembre
- 23 octobre
- 20 novembre
- 18 décembre

Toute question relative au fonctionnement des demandes de contribution financière peut être adressée au Service du greffe à greffe@muniles.ca.





AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

À la séance ordinaire du 11 août 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 La propriétaire de la résidence sise au 748, chemin Cormier, dans le village de Cap-aux-Meules, souhaite régulariser trois situations dérogatoires. Selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, la galerie est située trop près de la ligne latérale (sud-ouest) et le garage et la serre sont situés trop près de la ligne latérale (nord-est).

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante de la galerie située à une distance de 1,2 mètre de la ligne latérale (sud-ouest) alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 2 mètres. La propriétaire demande également de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante du garage situé à 1,9 mètre de la ligne latérale (nord-est) ainsi que la serre située à 1,6 mètre de cette même ligne latérale alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 2 mètres.

1.2 Le propriétaire de la résidence sise au 159, chemin des Patton, dans le village de Fatima, souhaite construire un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de 74,3 mètres carrés. Selon les informations fournies, le bâtiment serait situé dans la cour latérale et empiéterait dans la marge avant secondaire, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 74,3 mètres carrés situé dans la cour latérale et à une distance de 2 mètres de la ligne avant secondaire, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière et à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne avant secondaire.

1.3 Les propriétaires de la résidence sise au 6, chemin des Échoueries, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent agrandir le bâtiment principal existant. Selon les informations fournies, le bâtiment, après agrandissement, aurait une superficie au sol supérieure à 92,9 mètres carrés, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel d'une superficie au sol de 12,1 mètres carrés, pour une superficie au sol totale de 99,1 mètres carrés, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie au sol maximal de 92,9 mètres carrés pour une habitation située dans un

corridor panoramique.

1.4 Les propriétaires de la résidence sise au 800, chemin du Bassin, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent construire un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de 73,7 mètres carrés. Selon les informations fournies, le bâtiment serait situé dans la cour avant et empiéterait dans la marge avant, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 73,2 mètres carrés situé en partie dans la cour avant et à une distance de 4 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière et à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne avant.

1.5 La personne morale, propriétaire du bâtiment commercial sis au 183, route 199, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite réaliser des travaux d'agrandissement au bâtiment principal, d'une superficie de 214 mètres carrés. Or, cet agrandissement ne respecte pas la superficie autorisée puisque l'implantation actuelle du bâtiment principal est dérogatoire, mais protégée par droit acquis, et que tout agrandissement est limité à 50% de la superficie existante lors de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un agrandissement d'une superficie de 214 mètres carrés, alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 104,8 mètres carrés.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 11 août 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 24 juillet 2026

Alexandra Vigneau, greffière

18 Juillet 2026

SAUVETEUR NATIONAL PLAGE CONTINENTALE & OCÉANIQUE

AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

20 AU 27 AOÛT 2026

FORMATRICE
**CATHERINE
DUQUETTE**

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION

OLPROULX@MUNILES.CA

418 986-3100 POSTE 135

750 \$
+ TAXES

PRÉALABLES

**BREVET SN PISCINE (SNP)
OU ÉQUIVALENT, AVOIR 15
ANS À L'EXAMEN**

 **SOCIÉTÉ DE
SAUVETAGE**



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité